

DELIBERATION CRO34-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 10 novembre 2020 ;

Objet de la délibération : Demandes de délégations CNRS 2021-2022

La Commission de la Recherche réunie le 17 novembre 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le classement des demandes de délégations CNRS 2021-2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention, un membre connecté n'ayant pas pris part au vote.

Christian ROBLÉDO

Président

de l'Université d'Angers

Signé le 27 novembre 2020

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 27 novembre 2020

Demandes de délégations CNRS 2021-2022

Enseignants	Corps	Composante/Laboratoire	Durée / Quotité	Commentaire	Date de prise de fonction	Avis de l'UFR	Avis du directeur de département	Avis du directeur de laboratoire	Avis du directeur / Laboratoire d'accueil
UFR SCIENCES (CNRS : Institut des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions / INSMI)									
CAFASSO Mattia	MCF en 25 ^{ème} section	Sciences LAREMA	6 mois à temps plein	Nouvelle demande Délégation obtenue en 2018	01/09/2021	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable LAREMA
CHAUMONT Loic	PR en 26 ^{ème} section	Sciences LAREMA	6 mois à temps plein		01/02/2022	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable LAREMA
DUTERTRE Nicolas	MCF en 25 ^{ème} section	Sciences LAREMA	6 mois à temps plein		01/09/2021	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable LAREMA
GRACZYK Piotr	PR en 25 ^{ème} section	Sciences LAREMA	1 an à mi-temps	Nouvelle demande Délégation obtenue en 2005 et 2016	01/09/2021	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable LAREMA
PANLOUP Fabien	PR en 26 ^{ème} section	Sciences LAREMA	6 mois à temps plein		01/02/2022	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable CRM UMI 3457
YALIN Sinan	MCF CN en 25 ^{ème} section	Sciences LAREMA	6 mois à temps plein	1er renouvellement	01/09/2021	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable LAREMA
UFR LLSH (CNRS : Institut des Sciences Humaines et Sociales / INSHS)									
ALIBERT Florence	MCF en 22 ^{ème} section	LLSH TEMOS	6 mois à temps plein		01/09/2021	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable TEMOS
MATHIEU Elisabeth	PR en 9 ^{ème} section	LLSH CIRPALL	1 an à mi-temps	1er renouvellement	01/09/2021	Favorable	Favorable	Favorable Avis dir adjoint	Favorable CESC
UFR SCIENCES (CNRS : Institut d'Ecologie et Environnement / INEE)									
DAVRANCHE Aurélie	MCF en 23 ^{ème} section	SCIENCES LETG	1 an à temps complet	1er renouvellement	01/09/2021			Favorable	Favorable LETG
UFR SCIENCES (CNRS : Institut National des Sciences de l'Univers / INSU)									
JORISSEN Franciscus	PR en 36 ^{ème} section	SCIENCES LPG	1 an à mi-temps	1er renouvellement	01/09/2021	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable LPG

L'établissement est invité à assortir ses propositions d'une appréciation sur la qualité scientifique du projet et sur son importance stratégique.

- dossier prioritaire
- dossier soutenu mais non prioritaire
- dossier refusé

L'établissement peut éventuellement compléter son avis par un classement et/ou toute indication qui lui semblera pertinente. Il a également la possibilité d'indiquer une durée et/ou une quotité inférieure(s) à la demande.

Demande simultanée de CRCT